

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-477/SG/FIN portant report sur l'exercice 1971 des crédits disponibles à la date du 20 mars 1971 sur les chapitres de dépenses en capital relatifs à des opérations inscrites sur le budget de l'exercice 1970 et non terminées à cette date

n° 71-477/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
31 mars 1971

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1971

Date du numéro
10 avril 1971

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Sont reportés sur l'exercice 1971 du budget du Territoire, budget d'équipement et d'investissement, avec leurs imputations actuelles et pour les montants indiqués ci-après, les crédits disponibles à la date du 20 mars 1971 sur les chapitres de dépenses en capital relatifs à des opérations inscrites sur le budget de l'exercice 1970, non terminées à cette date :

Chapitre I. — Travaux d'équipement sur emprunts : Art. 3. — Résidence des Mouettes 20.872.502

Chapitre II — Travaux d'équipement et d'investissement : Art. 1, § 6. — Installation du bac 300.000 Art. 2, § 1.1. — Usine des eaux à Ambouli..... : 1.232.560 Art 2 §1. 4 – Camp des Gardes:..... 1.409.090 Art. 2 S 15. — Prison Gabode 1.800.719 Art. 2, § 2.1. — Dispensaire de Tadjourah 794.687 Art. 2 § 6.1. <— Adduction d'eau Cité Arhiba 136.670 Total des crédits À reporter 35.546.188